

Date de la convocation : Vendredi 18 juin 2023

Étaient Présents :

Membres titulaires :

Nicolas PATRIARCHE, *Président*; Michel CAPERAN, Jean-Claude BOURIAT, Jean-Yves COURREGES, *Vice-Présidents*,

Monique ARDOY, Jean-Michel BALEIX, Muriel BAREILLE, Kenny BERTONAZZI, Michel BILLE, Jean-Louis CALDERONI, Eric CASTET, Frédéric CLABE, François DAMIAN-PICOLET, Gilbert DANAN, Jean-Marc DENAX, Victor DUDRET, Philippe DUVIGNAU, Frédéric GOMMY, Arnaud JACOTTIN, Yves LACOSTE, Jean-Yves LALANNE, Régis LAURAND, Jacques LEROUX-MENESTREY, Jacques LOCATELLI, Valérie REVEL, Karine RODRIGUEZ, Pauline ROY, Gilles TESSON.

Membres suppléants :

Patrick BURON a suppléé Marie-Laure MESTELAN, Jean-Marc PEDEBEARN a suppléé Marie-Claire NE, Patrick ROUSSELET a suppléé Francis PEES.

Étaient représentés :

François BAYROU a donné pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Najia BOUCHANNAFA a donné pouvoir à Kenny BERTONAZZI.

Étaient excusés :

Mohamed AMARA, Patrice BARTOLOMEO, Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Marion BUSSY, Stéphanie DUMAS, Clarisse JOHNSON LE LOHER, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Bernard MARQUE, André NAHON, Jean-Louis PERES, Joël SEGOT, Patricia WOLFS.

Étaient absents :

Thibaud CHENEVIÈRE, Frédéric DAVAN, Gwendoline ISAAC-LAVIGNE, Françoise MARTEEL.

Secrétaire de séance : JACQUES LEROUX-MENESTREY

08 - COTISATION 2023 AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE AQUITAINE MOBILITES

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 05 mars 2019 Pau Béarn Pyrénées Mobilités Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités et décidait de verser chaque année à l'article 20.1 des statuts de Nouvelle Aquitaine Mobilités.

L'adhésion au Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités permet de bénéficier de différents outils, notamment le paiement du titre de transports par téléphone (ticket Modalis), le calculateur multimodal Modalis et la plateforme d'interopérabilité des systèmes billettiques, mais aussi d'études partenariales.

Le 06 mars 2023 le Comité Syndical de Nouvelle Aquitaine Mobilités votait son budget et fixait le montant des participations de chaque membre.

La cotisation 2023 pour Pau Béarn Pyrénées Mobilités s'élève à 67 500 €.

Après avis du Bureau et de la Commission Mixte du 07 juin 2023, le Comité Syndical :

- 1. Décide de verser à Nouvelle Aquitaine Mobilités la cotisation, au titre de l'année 2023, d'un montant de 67 500€.**
- 2. Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**
- 3. Les dépenses seront imputées au BP 2023.**

**Conclusions adoptées
à l'unanimité**

**Suivent les signatures,
Pour extrait conforme,**



**Nicolas PATRIARCHE
Président de Pau Béarn Pyrénées Mobilités**